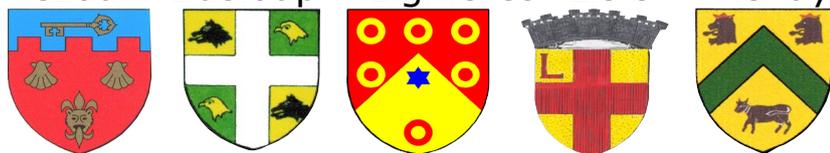


Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de Pezou – Busloup – Lignières -Lisle – Renay



Siège social : 1 rue du Perche – 41100 PEZOU
Tél : 02.54.23.40.69 - fax : 02.54.23.62.40 – E-mail : sivos.pezou@orange.fr
www.pezou.fr , rubrique Vie Scolaire

SIVOS 2021/2022

Lettre d'informations aux familles

Edito

Madame, Monsieur,

A l'occasion de la rentrée des classes, nous vous adressons cette lettre d'informations. Elle vous donne tous les éléments vous permettant de comprendre le fonctionnement du SIVOS, elle vous servira tout au long de l'année.

Vous y trouverez un tableau des différents contacts utiles, un trombinoscope qui vous permettra de mieux vous piloter auprès de toutes ces têtes souvent nouvelles. Sur le site internet **pezou.fr** rubrique « Vie scolaire et périscolaire » vous aurez accès au règlement intérieur des services périscolaires. Nous vous demandons d'en prendre connaissance.

Vous trouverez les nouveaux tarifs de cantine et de garderie. Les efforts du SIVOS pour contenir les tarifs ont été malmenés par les contraintes sanitaires nécessaires à l'accueil de vos enfants ainsi que par l'augmentation des prix alimentaires.

Cette année le Conseil Syndical a voté une augmentation des tarifs de cantine et garderie. Les communes du SIVOS ont eu le souci de ne pas trop alourdir vos charges mais ont validé la réalité des coûts engendrés par la pandémie. L'Etat qui devait nous assurer d'une partie de ces dépenses nous a remboursé 86 € pour l'année 2020.

Ainsi les communes partagent, avec vous, les augmentations des services périscolaires mais aussi, seules, l'ensemble des coûts de fonctionnement de l'école. Le SIVOS maintiendra le niveau d'encadrement des enfants que ce soit en garderie ou pendant la pause déjeuner. Et le Conseil Syndical a validé que notre dispositif serait maintenu jusqu'à la fin des contraintes sanitaires

Vous remerciant de votre attention, je vous souhaite une excellente rentrée scolaire.



Le Président du SIVOS,
Pierre Solon

Horaires de classe et COVID

Les horaires de classe indiqués ci-après sont ceux d'un temps de classe normal ceux de la pandémie sont repris dans la colonne à droite :

lundis/mardis/jeudis/vendredis :

Maternelles, CP et CE1 : 9H / 12H et 13H45 / 16H30
CE2, CM1 et CM2 : 9H / 12H15 et 14H / 16H30

Les enfants n'utilisant pas les transports scolaires sont accueillis à l'école **10 minutes avant** le début de la classe.

Du côté de l'Education Nationale

Les horaires d'accueil spéciaux



Rentrée septembre 2021

Portail bleu livraison	PS/MS	PS/GS	GS/CP
Matin	08h50	08h55	09h00
Midi départ	11h50	11h55	12h00
Midi retour	13h20	13h25	13h30
Soir	16h20	16h25	16h30

Portail bleu habituel	CE1 CM2	CM1/CM2	CE2
Matin	08h50	08h55	09h00
Midi départ	CE1 12h CM2 12h30	12h30	12h30
Midi retour	CE1 13h30 CM2 14h00	14h00	14h00
Soir	16h20	16h25	16h30

Les enseignants et effectifs

Madame GUINIER	Petite Section (16) Grande Section (12)
Madame GUYADER GEORGES	Petite Section (8) Moyenne Section (19)
Madame PETERSEN	Grande Section (6) CP (23)
Madame TEMMERMAN	CE1 (22)
Madame HOUNSOUNOU	CE2 (24)
Madame VENDE	CM1 (22) CM2 (6)
Madame BARDEAU le mardi Mme BRAULT	CM2 (29)

Lettre d'informations aux familles

2021/2022

Les enseignantes



Madame Chantal
BARDEAU—directrice
CM2



Madame Alice VENDE
CM1/CM2



Madame Celia
HOUNSOUNOU



Madame Sandrine
TEMMERMAN
CE1



Madame Angéline
PETERSEN
Grande Section/CP



Madame Laure
GUYADER GEORGES
PS/MS



Madame Sylvie
GUINIER
PS/GS



Madame Mathilde
BRAULT—le mardi
pour décharge
administrative de
Madame BARDEAU

Le personnel du syndicat scolaire avec les maternelles et à la bibliothèque



Madame Charliène
DESBUREAUX
PS/MS



Madame Colette
NIEAUX
PS/GS



Madame Séverine
GRENON
GS/CP et cars



Madame Anne-Marie
CONIN
Bibliothèque /
activités périscolaires

À la cantine



Madame Valérie
JANVIER
cuisinière



Madame Aurélie
MONTEBAULT
cuisinière

Service administratif



Madame Murielle
AUZANEAU
Administration

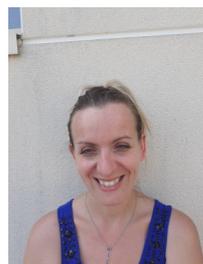


Madame Cécile
PRENANT
Administration et
garderie

En service à la cantine ou garderie et en surveillance de cour



Madame Karine
BECQUEREAU
Cantine et garderie



Madame Aurélie
MITHOUARD
Cantine et garderie



Madame Claudette
LANGLAIS
Cantine



Madame Malorie
QUINET
garderie



Madame Shenaz
HERVET
Garderie

Tarifs applicables à la rentrée 2021 2022 Délibération du Conseil Syndical du 31 août 2021

Garderie

Vous devez accompagner votre enfant jusqu'à la salle de garde. L'accès direct à la garderie se fait par la porte du bâtiment 34, rue de Paris.

La garderie fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

- ◇ de 7h15 à 8h50 le matin
- ◇ de 16h30 à 19h00 le soir

Les parents sont priés de prévenir, à l'avance, le personnel responsable de la garderie, pour toute garde occasionnelle.

Aucun enfant ne doit quitter la garderie, même avec ses parents, sans avoir prévenu le personnel de permanence.

Tarifs garderie Par enfant	Rentrée 2021/2022 Délibération du 31 août 2021	
	Plein tarif	1/2 tarif 3 ^{ème} enfant
Tarif mensuel 1 garde quotidienne	39,00€	19,50€
Déduction en cas d'absence Sur forfait une garde	2,77€	1,39€
Tarif mensuel 2 gardes quotidiennes	54,00€	27,00€
Déduction en cas d'absence Sur forfait deux gardes	1,92/3,83€	0,96/1,92€
Garde occasionnelle	4,70€	2,35€
PENALITE RETARD DE PAIEMENT 10 %		

Cantine

En 2020/2021, le coût du service s'est élevé à 166 790 € pour 19 876 repas servis (soit 8,39€ par repas). Le SIVOS a pris en charge 47% du prix des repas.

Toute absence à la cantine fera l'objet d'une communication **à l'école au 02 54 23 66 24 entre 7h30 et 9h le jour de l'absence**

Les menus sont composés par le personnel de cantine, conformes aux prescriptions en vigueur et validés par une diététicienne. Ils sont affichés dans l'école et disponibles dans les mairies, sur le site de Pezou (www.pezou.fr), **rubrique vie scolaire et périscolaire** et sur le site de l'Association des Parents d'Élèves LES 5 VILLAGES (5villages.blogspot.fr/).

Seuls les enfants avec un Plan d'Accueil Individualisé (PAI) peuvent bénéficier d'un menu spécial pour raison de santé.

Tarifs cantine Par enfant	Rentrée 2021/2022 Délibération du 31 août 2021	
	Plein tarif	1/2 tarif 3 ^{ème} enfant
Tarif mensuel	66,00€	33,00€
Déduction en cas d'absence	4,68€	2,34€
Repas occasionnel	5,10€	2,55€
Droit d'assiette	3,50€	1,75€
Repas adulte	8,39€	
PENALITE RETARD DE PAIEMENT 10 %		

Modalités de règlement

Les factures ne sont plus éditées, le Trésor Public vous adressant un Avis de Sommes à Payer.

Conformément au Règlement Intérieur et aux délibérations du 31 août 2021 **les factures de cantine et de garderie** doivent être réglées **séparément**.

Pour les prélèvements : les prélèvements sont prévus pour le 10 du mois suivant. Les modifications éventuelles seront faites sur le mois d'après.

Pour les personnes qui n'ont pas opté pour le prélèvement,

Nous avons mis en place le paiement par internet (PayFip). Il vous permet, à la réception de l'Avis des Sommes à Payer envoyé par le Trésor Public, le paiement :

- soit avec votre carte bancaire,
- soit en effectuant un virement en vous connectant au site <https://www.payfip.gouv.fr> avec les références de paiement qui y seront mentionnées.
- soit adresser un chèque avec le talon au Trésor Public.

Pour les paiements en espèces, il vous faudra vous rendre dans un point de paiement de proximité (buraliste) avec l'Avis des Sommes à Payer.

Pour toute réclamation et demande de rectification de montant à payer, vous devez vous adresser à Mme PRENANT directement à l'école.

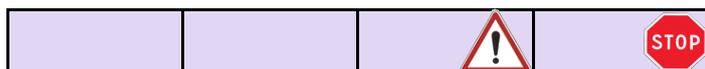
Le règlement intérieur des services périscolaires

Rappel

Tous les élèves ont une carte Périscol où sont précisés les services périscolaires auxquels ils sont inscrits.

L'inscription vaut acceptation du règlement intérieur des services périscolaires et l'engagement par les enfants et les parents du respect de celui-ci.

La carte Périscol sert à matérialiser les avertissements donnés aux enfants.



Un comportement irrespectueux est sanctionné d'une coche dans une des cases du service concerné.

La troisième coche entraîne un courrier d'avertissement aux parents.

Quatre coches sur un seul service implique une sanction d'exclusion :

- ⇒ De cinq à 10 jours pour les transports conformément au règlement régional des transports,
- ⇒ De deux à huit jours pour les services de cantine ou de garderie, selon la gravité et la récurrence des indisciplines. Chaque cas sera étudié individuellement.

Transports scolaires

EN CAS DE PERTURBATION : Si le transport doit être interrompu pour intempéries sur décision de la Préfecture, du Conseil Départemental, du Conseil Régional ou du SIVOS, vous en serez informés par SMS ou mail.

Il est donc recommandé à ceux qui ont fourni leur adresse Internet et/ou numéro de portable de vérifier régulièrement leur messagerie, surtout l'hiver. L'information sera aussi envoyée, dans la mesure du possible, aux différentes communes du SIVOS ainsi qu'à l'association des Parents d'Élèves. Vous pouvez aussi consulter le site internet de la commune de Pezou (www.pezou.fr).

En cas de modification des coordonnées enregistrées lors de l'inscription, pensez à les communiquer aussi au SIVOS pour continuer à recevoir les mails et SMS d'informations

Contacts

TOUT PROBLEME Président : Monsieur Solon Secrétariat et régie	☎ : 02 54 23 40 69 ☎ : 06 31 70 33 26
TRANSPORT Société SAINT LAURENT	Avant 7h35 (départ du garage du 1 ^{er} car) ☎ : 02 54 23 64 00 Chauffeurs Car A Fred CHARLES : ☎ : 07 83 77 35 49 Car B Dimitry DESBUREAUX : ☎ : 06 25 83 68 78
RESTAURATION Madame JANVIER- cuisinière	Bureau à la cantine ☎ : 02 54 23 44 87
GARDERIE Madame BECQUEREAU	Accueil à la garderie : ☎ : 02 54 23 66 24
EDUCATION Directrice des écoles Madame BARDEAU	École élémentaire et bureau de direction : ☎ : 02 54 23 66 24 École maternelle : ☎ : 02 54 23 45 00
MEDECIN SCOLAIRE	☎ : 02 54 77 28 15